République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 09 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION :
05 Décembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etaient absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à Agnès NELIAS), GLEREAN Thibault (pouvoir à Valérie DEJOUR), RULLIAT Christian (pouvoir donné à FOURDIN Fabrice),
Secrétaire de séance : RECOLLON Chantal

D/2022-100
Objet de la délibération : Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes

Par délibération du 22 mars 2021, le Conseil Municipal a modifié le règlement d'utilisation de la salle des fêtes.

Des ajustements sont proposés, après étude par la Commission Vivre Ensemble, en réunion le 25 novembre dernier, sur les points suivants :

- Référence est faite à l'arrêté permanent interdisant l'utilisation de pétards et de fusées sur la commune,
- Possibilité d'utiliser à titre gratuit la salle, lors d'obsèques se déroulant sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ARRETE le règlement d'utilisation de la salle des fêtes, tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Madame la Maire,

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Publication ou notification du : 16 DEC. 2022
Publication site internet le : 16 DEC. 2022
Affichage liste des délibérations le : 13 DEC. 2022